

Assemblée ordinaire des membres du conseil ce lundi 2 mars 2020 à l'Hôtel de Ville de Newport à dix-neuf heures.

O R D R E D U J O U R

Séance régulière du 2 mars 2020

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020;
- 4.- Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur 2019;
- 5.- Période de questions;
- 6.- Correspondance;
- 7.- Autres sujets;
- 8.- Paiement des factures;
- 9.- Compte-rendu des comités :
 - 9.1 - *Conseillers*
 - 9.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 9.3 - *Inspecteur en voirie*
 - 9.4 - *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 10- Adoption du règlement 2020-061 sur l'affichage des numéros civiques;
- 11- Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération;
- 12- Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local en 2019;
- 13- Abrogation de la résolution 2020-018 et adoption d'une nouvelle résolution suite au rapport du CCU le 22 janvier 2020;
- 14- Vente pour non-paiement de taxes;
- 15- Varia ouvert;
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

Abroger la résolution 2020-018 et la réadopter en mars (en février on aurait du prendre connaissance du rapport seulement et adopter après la parution dans le journal donc, pour être légal)

Réso pour rapport du dépôt du rapport d'incendie

Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération; voir réso 2019-027

- 11- Quote-Part à la ville de Cookshire-Eaton (réponse à la lettre);
- 12- Vente pour non-paiement de taxes;
- 13- Fauchage sur le bord des chemins;

RÉSOLUTION : 2019-027

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel 2018 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

Suite au dépôt du rapport du CCU le 22 janvier , de motion poSuite au dépôt du rapport du CCU le 22 janvier , de motion poSuite au dépôt du rapport du CCU le 22 janvier , de motion po

Abroger la résolution 2020-018 et la réadopter en mars (en février on aurait du prendre connaissance du rapport seulement et adopter après la parution dans le journal donc, pour être légal)

Vente pour non-paiement de taxes;

- 13- Fauchage sur le bord des chemins;
- 14- Projet de refonte du règlement (les nuisances / stationnement / alarme / animaux;

ie de tire;

- 18- Varia ouvert;